



Rapport sur le Monitoring des Violations des Droits des prisonniers.

Période du mois de septembre 2020.

Plan du présent rapport.

- **INTRODUCTION**
- **TRAITEMENTS INHUMAINS ET DEGRADANTS.**
- **NON RESPECT DES DECISIONS JUDICIAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES**
- **SANTE DES DETENUS**
- **SURPOPULATION CARCERALE**

▪ **INTRODUCTION**

Comme il est dans les missions qu'elle s'est assignée, ACAT BURUNDI a documenté des cas des violations des droits des personnes privées de liberté détenues dans les établissements pénitentiaires de la prison de MPIMBA à Bujumbura et dans les prisons de MURAMVYA, GITEGA, RUTANA, RUYIGI, BUBANZA, MUYINGA, BURURI et RUMONGE au cours de ce mois de septembre 2020.

Dans le présent rapport, l'ACAT-Burundi va se focaliser sur les traitements inhumains et dégradants constitutifs d'actes de torture dont sont victimes les prisonniers en général et en particulier, ceux poursuivis pour des crimes à caractère politique ainsi que la surpopulation carcérale observée dans toutes ces maisons d'arrêt citées ci-haut.

Des détenus affiliés au parti présidentiel, le CNDD-FDD déguisés en membres du « *comité de sécurité* » qui sont en grande partie complices avec l'administration pénitentiaire et la police pénitentiaire sont pointés du doigt comme étant des auteurs présumés de ces violations.

1. CAS DE TRAITEMENTS INHUMAINS ET DEGRADANTS.

Au cours de ce mois de septembre 2020, le phénomène récurrent de maltraitance physique des prisonniers politiques s'est fait toujours remarqué particulièrement dans les prisons de Mpimba, Rumonge, Bubanza et Bururi au moment où une accalmie relative se manifeste dans les autres maisons d'arrêts concernées par le présent rapport.

Comme annoncé ci-dessus, les auteurs de ces violations restent toujours les détenus fidèles au parti majoritaire, le CNDD-FDD qui se déguisent dans ce qu'ils ont dénommé membres du « *comité de sécurité* » et qui opèrent toujours en complicité avec la police et les autorités pénitentiaires.

A titre illustratif, ci-dessous quelques cas de violations des droits des prisonniers constatés :

1. Des agents du Service National de Renseignement font sortir certains détenus pour une destination inconnue. Le cas le plus récent est le détenu Clovis NISHIMWE alias KIGANZA qui a été sorti de la prison de Mpimba par l'agent du Service National de Renseignement dans l'avant midi du 17/9/2020 et il a été conduit à l'aide d'un véhicule double cabine vers une destination inconnue. Il a été ramené quelques jours après dans la prison de Mpimba. Rappelons que NISHIMWE Clovis est accusé de participer dans les manifestations contre le 3^{ème} mandat illégal de feu président Pierre NKURUNZIZA qualifiées d'insurrection par le pouvoir.
2. En date du 19/9/2020, à la prison de Mpimba, la police a fait une fouille perquisition dans la cellule des femmes, des boissons prohibées y ont été trouvés. Acat-Burundi déplore l'absence du professionnalisme de la part de la police ainsi que la brutalité qu'ils ont utilisé lors de cette fouille perquisition. Selon une information recueillie au sein de certains détenus, une femme dénommée Jolie est morte au même moment et cette mort serait liée aux mauvais traitements infligés par certains policiers au moment de cette fouille perquisition. Jolie aurait succombé des complications cardiaques comme le soulignent certaines détenues qui ont affirmé cette information.

3. En date du 16/09/2020, NIYOKWIZERA Denis, détenu à la prison Mpimba a été mis en isolement par les imbonerakure déguisés en comité de sécurité sous les ordres d'un certain Ali. Il y est resté pendant deux jours. Il était accusé à tort d'organiser les prisonniers pour une évasion.
4. En date du 20/09/2020, un certain Jean Baptiste de la prison de Mpimba a été placé en isolement par un des membres « du comité de sécurité » appelé Moussa accusé d'avoir tenu des propos haineux dans la prison. Il a passé trois jours dans un endroit sans toitures appelé ku muzingi exposé au soleil ou à la pluie.
5. En date du 10/09/2020 RUGAMBA Audribert de la Prison Mpimba et placé dans la cellule séparée des autres détenus dans un endroit appelé Tingitingi a été placé dans l'isolement au même endroit (ku muzingi) pour avoir parlé avec d'autres détenus qui ne sont pas dans sa cellule.
6. En date du 25/09/2020, les détenus Justin, Aimable et bonfils tous membre du CNL faisant partie du club d'animation dudit parti INKUMBUZI ont été faits objet d'intimidation des imbonerakure. Ils leur demandaient de l'argent pour ne pas être maltraités. Ces imbonerakure leurs interdisent de se rencontrer à plus de deux détenus. Au cas contraire, ils sont accusés de préparer une révolte ou une évasion.

II. NON RESPECT DES DECISIONS JUDICIAIRES ET DETENTIONS ARBITRAIRES

Les détenus déjà identifiés dans nos précédentes publications et qui se comptent à plus d'une centaine ne sont pas encore libérés jusqu'à présent.

Cette forme récurrente de violations des droits humains est souvent constatée chez les détenus considérés comme opposants au pouvoir du CNDD – FDD. La plus part sont issus des partis de l'opposition, des Forces de Défense Nationale et de la Police Nationale.

Les prisons qui connaissent un nombre extrêmement important des victimes sont : Bujumbura, Muramvya, Gitega, Bururi, Ruyigi, Bubanza.

Par contre, certaines prisons comme RUTANA et RUMONGE ont bien respecté les décisions rendues par les instances judiciaires. Tous les détenus acquittés et ceux qui ont purgés les peines ont été tous libérés.

III. SANTE DES DETENUS

La santé des détenus reste problématique. Les conditions de détention dans lesquelles vivent les détenus dues à la surpopulation carcérale favorisent l'émergence et la propagation des maladies. Le manque d'eau potable surtout dans les prisons, L'accès aux soins à l'extérieur des prisons souvent rendu difficile par les autorités pénitentiaires dans certaines prisons, et l'insuffisance des médicaments dans les dispensaires des prisons sont les principales causes de dégradations de la santé des détenus.

Au cours de la période concernée par ledit rapport, ACAT-BURUNDI a également documenté sur le respect des mesures prises par les établissements pénitentiaires pour faire face à la propagation de la pandémie du COVID -19 dans les milieux carcéraux.

Il a été constaté que les prisons ont pris des mesures mais que celles - ci s'avèrent incomplètes pour plusieurs raisons entre autre la surpopulation carcérale, le manque du savon en suffisance, absence de masques et mouvements des prisonniers libres et du personnel pénitentiaire dans les prisons sans respecter les mesures barrières.

Le tableau ci-dessous résume les mesures prises pour chaque prison :

Prison	Mesures prises	Respect des mesures et commentaires
MURAMVYA	<ul style="list-style-type: none"> - Suspension des visites, - Se laver régulièrement les mains avec du savon, - Construction d'une cellule d'isolement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les visites sont suspendues , - Pas de savons en quantité suffisante, - La cellule est trop petite, - Pas de sensibilisations pour respecter les mesures
MPIMBA	<ul style="list-style-type: none"> - Suspension des visites, - Réservation d'une cellule de dix lits pour isoler les détenus qui seraient atteints du COVID 19 , - Thermomètres pour mesurer les températures des nouveaux détenus ou toute autre personne qui veut entrer à l'intérieur de la prison 	<ul style="list-style-type: none"> - Visites suspendues mais les détenus libres sortent comme ils veulent, - Cellule d'isolement est en place - Prise de la température faite lorsqu'il y a un nouveau détenu qui entre est respecté mais ça ne se suffit pas. Il faut une quarantaine et un test médical.
GITEGA	<ul style="list-style-type: none"> - Thermomètre pour mesurer les températures, - Suspension des visites, - Construction d'une chambre pour 	<ul style="list-style-type: none"> - Visites suspendues, - Prise de la température faite lorsqu'il y a un

	isoler les malades.	nouveau détenu qui entre est respecté mais ça ne se suffit pas. Il faut une quarantaine et un test médical.
RUMONGE	<ul style="list-style-type: none"> - Suspension des visites , - Mise à la disposition des détenus d'un téléphone public pour compenser les visites, - Mise à la disposition d'un thermo flash, - Se laver les mains avant d'entrer dans la prison, - Mise en quarantaine de nouveaux détenus pendant 15 jours . 	<ul style="list-style-type: none"> - Visites suspendues mais les détenus libres circulent à l'extérieur de la prison , - Savons en quantité insuffisants, - Pas de sensibilisation sur covid 19, - Quarantaine non respecté.
BUBANZA	<ul style="list-style-type: none"> - Suspension des visites, - Aménagement des chambres pour les cas éventuels des malades, - Mise à la disposition des détenus d'un sceau rempli d'eau et du savon à l'entrée de la prison. 	<ul style="list-style-type: none"> - Visites suspendues , - Cellule d'isolement aménagée, - Lavage des mains non respecté et absence de sensibilisation pour se laver régulièrement les mains.
RUYIGI	<ul style="list-style-type: none"> - Suspension des visites, - Prise de la température pour tout détenu qui entre dans la prison, - Aménagement de deux chambres pour abriter les suspects avant de subir un test, - Aménagement d'une petite salle pour la prise en charge des malades en cas de besoin. 	<ul style="list-style-type: none"> - Visites suspendues, - La prise de la température seule ne suffit pas. Il faut préparer des cellules pour isoler les nouveaux entrants, - Cellule de prise en charge aménagée mais non équipée, - Lavage des mains non respecté. -

RUTANA	<ul style="list-style-type: none"> - Suspension des visites, - Séances d'informations à l'endroit des pairs éducateurs et capita des chambres, - Mise à la disposition de la prison d'un thermo flash pour mesurer la température des détenus surtout les nouveaux détenus , - Aménagement d'une salle à l'intérieur et deux salles à l'extérieur pour isoler les malades toutes équipées de lits et matelas, - Installation des points de lavage des mains à l'entrée de la prison. 	<ul style="list-style-type: none"> - Visites suspendues , - Lavage des mains non respecté, - Thermo flash toujours utilisé uniquement pour les nouveaux entrants.
BURURI	<ul style="list-style-type: none"> - Suspension des visites, - Mise à la disposition des détenus d'un sceau rempli de l'eau mêlée avec du chlore, - Matériel pour mesurer la température après lavage des mains, - Une petite cellule aménagée pour abriter les détenus suspects du Covid 19 . 	<ul style="list-style-type: none"> - Les visites suspendues , - Les détenus ne sont pas sensibilisés et par conséquent n'utilisent pas l'eau, - Pas de thermo flash, - Cellule d'isolement aménagée.

IV. SURPOPULATION CARCERALE

A part ces mauvais traitements dont sont victimes certains détenus dans différentes maisons de détention du Burundi. Au cours du mois de septembre 2020, nous avons constaté que l'effectif des détenus a augmenté. Il y a eu plusieurs interpellations et la plus part étaient liées aux attaques menées par les groupes rebelles dans différents coins du pays. Les personnes arrêtées et admises à la prison sont essentiellement membre du parti CNL (Congres Nationale pour la Liberté) qui se sont montrés actifs lors de la récente campagne électorale. Il s'observe en effet un effectif élevé dépassant la capacité d'accueil des prisons si l'on se réfère au nombre de détenus qu'elles devraient accueillir et le nombre de prisonniers qu'elles comptent actuellement. L'autre raison qui explique cet effectif élevé est l'abus du droit d'arrestation par les magistrats, la lenteur dans le traitement des dossiers judiciaires des prévenus et le fait que même certains qui ont été jugés et purgés leurs peines croupissent toujours en prison.

Les discours prononcés par la Ministre de la Justice Jeanne Nibizi allant dans le sens de désengorger les prisons en vidant les arriérés judiciaires n'ont pas produit des effets.

Pour rappel, la ministre avait donné un délai de 2 mois en date du 24 juillet 2020 pour la comparution de tous les prisonniers qui n'ont pas été auditionnés .L'effectif des nouveaux détenus est largement supérieur au nombre des détenus libérés.

Le tableau ci- dessous illustre ces cas :

Maison d'arrêt	Capacité d'accueil	Nombre total de prisonniers	Nombre de Prévenus	Nombre de condamnés	Nourrissons	Dépassement
MURAMVYA	100	847	379	432	-	847%
MPIMBA	800	4597	2486	2090	21	574,625%
GITEGA	400	1411	635	764	12	352,75%
RUMONGE	800	1087	259	825	03	135,875%
BUBANZA	100	395	168	217	10	395%
RUYIGI	300	848	305	534	09	282,66%
RUTANA	300	515	165	348	02	171,66%
MUYINGA	300	547	123	415	09	182,33%
BURURI	200	350	225	121	04	175%

Au cours de cette période concernée par ce rapport, nous constatons que les violations des droits humains ne cessent d'être commises en général et la population carcérale en souffre particulièrement. Les détenus poursuivis pour des crimes à caractère politique continuent d'être la cible, Acat-Burundi déplore l'exclusion et le harcèlement à l'endroit des prisonniers politiques comme nous ne cessons pas de le dénoncer.

Les directeurs des établissements pénitentiaires sont responsables de nombreuses violations qui sont commises au grand jour par les détenus membres du parti au pouvoir qui se cachent derrière ce qu'ils ont appelé comité de sécurité en violation de la loi et du règlement qui régissent les établissements pénitentiaires au Burundi.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et fournir un effort pour mettre fin aux récurrentes violations des droits humains dans le milieu carcéral.

▪ RECOMMANDATIONS

A l'endroit du Gouvernement du Burundi :

- De prendre des mesures qui s'imposent pour éviter la violation des droits des prisonniers et de combattre la maltraitance de certains prisonniers par leurs pairs,
- D'améliorer les conditions carcérales en prenant des mesures de désengorgement des prisons et de traiter les détenus sur le même pied d'égalité ,
- Prendre des mesures efficaces pour éviter la pandémie du COVID-19 dans le milieu carcéral .